

ALLOCATION ACHAT FOURNITURES SCOLAIRES Année scolaire 2026-2027

ÉTUDES SECONDAIRES (2^{ème} cycle) ÉTUDES SUPÉRIEURES

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER
LE 13 NOVEMBRE 2026**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être à la charge de ses parents résidant eux-mêmes sur la commune de Loos-en-Gohelle,
- Être âgé(e) de 21 ans au plus tard dans l'année scolaire en cours,
- Être inscrit(e) dans un lycée public ou privé, dans un établissement d'enseignement supérieur,
- Ne pas être inscrit(e) au sein des lycées Léo Lagrange de Bully-les-Mines ou Henry Darras de Liévin en enseignement général (la commune verse une participation financière à l'œuvre du Livre Liévinois).

PIÈCES À FOURNIR

- Copie du livret de famille (page des parents et de l'enfant concerné),
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois,
- Certificat de scolarité de l'année en cours validé par l'établissement,
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- Jugement de divorce (1^{ère} et dernière page ainsi que celle concernant la décision du mode garde)
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom des parents si l'élève est mineur.

IDENTITÉ DES PARENTS

Nom et prénom des parents :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

CYCLE D'ÉTUDES ACTUELLES

☐ Lycée

☐ Établissement d'enseignement supérieur

BARÈMES D'ATTRIBUTION

Tranche d'imposition (Ligne 14, intitulée impôt sur les revenus soumis au barème, du dernier avis d'imposition ou de non-imposition)	Montant de l'allocation
Au-delà de 1500€ (ou en l'absence de fourniture du dernier avis d'imposition ou de non-imposition)	35,00€
De 800€ à 1500€	40,00€
Inférieure à 800€	45,00€

Loos-en-Gohelle, le

Signature